

DEC POLE CONCOURS

Réf N° DEC/POLECONCOURS/XIII/26/127

Affaire suivie par : Pascale Amblard

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC/POLECONCOURS/XIII/26/127 du 5 mai 2026

Arrêté portant ouverture de la session et du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur et à l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) - Session 2026 - 2027

- Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatifs aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu la circulaire n°2021 du 19 mai 2021 NOR : MENE2115553C relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) ;
- vu la circulaire rectorale n°2026-266/DECPOLECONCOURS/PA relative à l'organisation du CAFIPEMF pour la session 2026-2027.

Article 1 : une session d'examen en vue de l'obtention du certificat et de l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) destiné aux enseignants du premier degré sera ouverte dans l'académie de Grenoble pour la session 2026-2027.

Le registre d'inscription est ouvert du lundi 11 mai 2026 au lundi 8 juin 2026.

Le dossier d'inscription selon la situation du candidat est à télécharger sur le site internet de l'académie de Grenoble dans la rubrique « Ressources humaines / Concours / Recrutement / Carrières – Concours – Concours enseignants / PSYEN / CPE / Certifications et examens professionnels – CAFIPEMF session 2026-2027 », et sera transmis à la DSDEN du département d'affectation du candidat, en recommandé simple, au plus tard le lundi 8 juin 2026, le cachet de la poste faisant foi conformément aux modalités précisées dans la circulaire rectorale n°2026-266/DECPOLECONCOURS/PA.

Article 2 : les épreuves du certificat et de l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation du CAFIPEMF se dérouleront entre janvier 2027 et avril 2027.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, madame et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le recteur et par délégation,
Signé le 06/05/2026 par Mme Laurence Giry,
Cheffe de la division des examens et concours,**

Conforme à l'original, disponible sur demande